

**2M SOLAIRE**  
**Société par action simplifiée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : 39 chemin de Malbou**  
**31240 L'UNION**  
**977 580 232 RCS TOULOUSE**

**Procès-verbal des décisions de l'associé unique**  
**du 20 Décembre 2024**

Le 20 Décembre 2024, à 08h00, au siège social à L'Union,

Monsieur **Mohammed Makadmi** associé unique et président de la **SASU 2M SOLAIRE**,

- A pris les décisions suivantes :

- le résultat de liquidation,
- quitus au liquidateur et décharge du mandat
- constatation de la clôture de liquidation,

**1- DECISION : RESULTAT DE LIQUIDATION**

L'ensemble des opérations de liquidation et sur les comptes définitifs de cette liquidation arrêtés au 31/10/2024 font ressortir, pour ledit exercice, un solde négatif de liquidation de - 226 euros.

Le mali de liquidation est affecté intégralement au compte courant ouvert au nom de l'associé unique dans les livres de la société.

**2- DECISION : APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique approuve lesdits comptes et prononce la liquidation de la société à la date du 20 Décembre 2024 et donne quitus au liquidateur de sa gestion.

### 3- DÉCISION : CLOTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraîneraient. Le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, sera consigné sur son registre des décisions.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à L'Union le 20 Décembre 2024

**Mohammed Makadmi**

Associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MM', written in a cursive style.